



OCTOBRE 2025

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du 16 octobre 2025

DATE DE CONVOCATION
8 octobre 2025

DATE D’AFFICHAGE
20 octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
VOTANTS : 15

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Michel DEMEURE, Dominique REMY, Stéphane VITIGE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Marianne KERRICH, Perrine PANAROTTO, Nicole DEWAILLY, Laurent SCHOLART, Christelle VANHERSECKE.

Excusés :

Isabelle ROBION donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Brigitte COLLET donne pouvoir à Marie-Christine POLLET.

Secrétaire de séance :

Jean-Gabriel DEPINOY

Monsieur de Maire demande l’autorisation d’ajouter un point 6.3 « Création d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité » à l'ordre du jour.

Avis : Favorable à l'unanimité.

Dans ce Procès-Verbal

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL	1
2	ACTUALITES INTERCOMMUNALES..	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE	2
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE	3
6	DELEGATION FINANCE ADMINISTRATEON	4
7	DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE.....	5
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 1 2 2-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	5
9	INFORMATIONS/ QUESTIONS DIVERSES.....	5

1 COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers sur ce compte-rendu qui a été adressé peu après la réunion.

Avis : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS.

Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité de la préfecture

2 ACTUALITES INTERCOMMUNALES

2.1 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur Benjamin Dumortier, Vice-Président de la Pévèle Carembault et monsieur Sébastien DEVIERS chargé du Développement Economique, Agriculture et Alimentation à la CCPC présentent aux élus le Rapport d'Activités de la CCPC pour 2024.

2.2 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur le Maire informe les élus des réunions intercommunales (dont la CCPC) :

Mercredi 01 Octobre : restitution des travaux de la CADA et propositions d'actions de la CCPC. Ce plan d'actions bénéficiera d'un suivi et d'une évaluation par un comité de pilotage composé de 2 Vice-Présidents, 2 membres du conseil de développement, 3 conseillers communautaires et le chef de service CCPC du service senior.

Lundi 06 Octobre : Conférence des Maires où nous avons échangé sur l'opportunité de transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération. Pour mémoire ce changement entraîne des modifications dans les compétences et notamment la prise de compétence « mobilité » et « Logement »

Lundi 06 Octobre : Bureau communautaire : nous avons voté quelques subventions aux associations dont CatNat Wannehain (1500€)

Jeudi 09 Octobre : réunion avec les maires de Bachy Bourghelles et le président de l'UNC BBW : AG de l'UNC le 25/10 et projet de mettre une stèle en l'honneur des anciens combattants d'AFN sur la commune de Bourghelles.

Mardi 14 octobre : Réunion des élus de la commission jeunesse pour point sur les ASLH

Jeudi 16 Octobre : Spectacle de la CCPC dans le cadre de la semaine bleue : 21 personnes du village se (rendront) sont rendu au spectacle.

2.3 ADHESION AU SERVICE COMMUN ENERGIE (POUR AVIS).

La Communauté de communes Pévèle Carembault propose un service commun énergie aux communes comprenant quatre thématiques :

1. Suivi énergétique, sobriété énergétique et projets de rénovations (présentation d'un bilan annuel, participation aux réunions de bilan de saison de chauffe, étude programmation chauffage...)
2. Accompagnement pour la réalisation d'audits énergétiques (proposition cahier de charges, analyse d'offres...)
3. Etudes de potentiel de solarisation des toitures communales
4. Accompagnement des communes de moins de 1000 habitants sur leurs projets de rénovation globales et performantes

Ce service est mis à disposition des communes adhérentes via l'adoption d'une convention d'une durée de trois ans. Le service est en partie financé par les communes adhérentes comme détaillées ci-après :

- Forfait de 0,80 € par habitant par an couvrant les missions : « suivi énergétique, sobriété énergétique, et projets de rénovations » et « accompagnement pour la réalisation d'audits énergétiques »
- Convention de prestation de service entre la commune et Pévèle Carembault pour les missions « études de potentiel de solarisation des toitures communales », et « accompagnement des communes de moins de 1000 habitants sur leurs projets de rénovation globales et performantes » sur un tarif de 60€ par heure.

Considérant l'opportunité pour la commune de WANNEHAIN d'adhérer à la phase de mise en œuvre des plans d'actions du service commun « ENERGIE » géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Vu la convention d'adhésion au service commun « ENERGIE » annexée à la présente délibération,

Oui l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adhérer au service commun « ENERGIE » mise en œuvre des plans d'actions géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au « service commun énergie – mise en œuvre des plans d'actions » avec le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

3 DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

3.1 POINT SUR L'AIRE DE JEUX DE L'ALLEE DU BOIS.

Monsieur le Maire rappelle que nous travaillons conjointement avec le service (voiries) de la Pévèle Carembault sur ce dossier. Suite à la dernière réunion les modifications ont été prises en compte et le rétroplanning validé : Mise à disposition de l'aire de jeux avant les vacances d'été 2026 et donc fin des travaux fin mai, début des travaux février et appel d'offres en novembre.

3.2 POINT SUR LES ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.

Le conseil municipal des jeunes a pris possession du local et démarre les projets de fin d'année. Les élections des 6 nouveaux membres auront lieu après les vacances de Toussaint 2 CE2, 2CM1 et 2CM2 à chaque fois une fille et un garçon.

4 DELEGATION ACTION SOCIALE

4.1 POINT SUR LA COMMISSION SOCIALE.

Anne-Sophie Moreau, adjointe aux seniors, informera les élus des points abordés lors de la dernière réunion de la commission sociale, notamment :

Le cimetière : organisation, règlement, travail sur les concessions (achat d'un nouveau colombarium)

Point sur les demandes de logement (cf point 4.2)

Le béguinage : la SCEA des Acacias a fait un pourvoi en cassation. S'il est rejeté, il n'y aura plus de recours possible et le projet pourra démarrer. Cette action depuis 2022 a engendré une perte de 50000€ que la commune compte bien récupérer en attaquant à son tour la SCEA.

Commission CADA : quelles propositions de la Pévèle Carembault ?

4.2 POINT SUR LES DEMANDES DE LOGEMENT.

Anne-Sophie Moreau, adjointe en charge de l'action sociale, fait un point sur les demandes de logement. Actuellement, les demandes de logement sont en hausse (plus de 50 demandes) alors qu'aucun logement ne se libère.

4.3 DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS).

A ce jour il n'y a pas de demande

5 DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.

Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux fait un point des travaux réalisés depuis le dernier conseil municipal :

- Internet a été installé dans la classe de madame Planchet pour le tableau numérique
- Un nouvel aérotherme a été installé dans la salle d'activités

De nombreux travaux sont prévus :

- Remplacement des filets sur le terrain de basket
- Peinture au Foyer associatif
- Refaire les portes de l'église et de la cantine
- Une nouvelle chicane Rue de France pour casser la vitesse
- Extension du colombarium au cimetière

5.2 ADHESION AU SIDEN-SIAN DE COMMUNES POUR DIFFERENTES COMPETENCES : EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ET DEFENSE EXTERIEURE (POUR AVIS)

Monsieur le Maire présente aux élus les communes qui souhaitent adhérer aux différentes compétences du SIDEN-SIAN et sollicite leur avis.

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

ARTICLE 1

✓

D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes de CHEVREGNY, NIZY-LE-COMTE, PONTAVERT et LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT pour la compétence « Eau Potable »,
- des communes de PONTAVERT et CONCEVREUX pour la compétence « Assainissement Collectif »,
- de la commune de CONCEVREUX pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- des communes de MONTIGNY-EN-OSTREVENT, SAMOussy et AVESNES-LE-SEC pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n°23/23, 24/24, 25/25 et 26/26 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 20 mars 2025, la délibération n°24/63 adoptée par le Comité Syndical du 17 juin 2025 et dans les délibérations n°21/90, 22/91 et 23/92 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 18 septembre 2025.

ARTICLE 2

Monsieur (ou Madame) le Maire est chargé(e) d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE. ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

6 DELEGATION FINANCE ADMINISTRATION

6.1 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (POUR AVIS)

Monsieur le Maire présente aux élus la demande de subvention sollicitée par l'association « Les 3 coups de la Pèvèle ».

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 200 euros à l'association « Les 3 coups de la Pèvèle »

6.2 POINT DE SITUATION BUDGETAIRE ET CALENDRIER 2025/2026.

Alain Fournier, premier adjoint aux finances, fait un point sur le budget 2025 et détaille le calendrier de présentation du budget 2026.

Le budget 2025 est confirmé pour le moment aux prévisions avec un excédent de fonctionnement de 50000€, un taux d'endettement faible.

Pour le budget 2026, il y a encore beaucoup d'incertitudes notamment à cause du contexte national.

Chaque année, le budget doit être voté avant le 15 avril. Du fait des prochaines élections municipales, un budget de base sera voté début mars avec le vote d'un budget supplémentaire au 2^{ème} trimestre 2026 par la future équipe.

Les arbitrages concernant les différentes commissions doivent donc avoir lieu avant les vacances de février. Chaque commission devra donc lister les dépenses obligatoires avant Noël.

6.3 CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (POUR AVIS).

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 1 agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour renforcer l'équipe technique suite à des mouvements de personnels (congrés, fin de contrats...)

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 27 Octobre 2025 d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20/35ème

Cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée :

- allant du 27 au 1 Novembre 2025 (vacances Toussaint 2025)
- allant du 22 décembre 2025 au 03 Janvier 2026 (Vacances Noël 2026)
- allant du 16 Février 2026 au 28 Février 2026 (Vacances de Fév 2026)
- allant du 13 Avril 2026 au 25 Avril 2026 (Vacances Printemps 2026)

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement.

Ce type de contrat peut être conclu pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant d'un renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des présents

7 DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE

7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Dominique Rémy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités réalisées depuis le conseil de Septembre.

26 septembre : Accueil des Jeunes Pousses

AG de l'APE

27 septembre : Soirée Jeux à la Médiathèque

4 octobre : Repair Cafe

5 octobre : Octobre Rose (exposition de 60 véhicules anciens le matin et animations sportives pour les familles l'après-midi)

11 octobre : Parcours motricité des Jeunes Pousses
Soirée cocktail organisée par le comité d'animation

7.2 LES ACTIVITES A VENIR.

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités à venir jusqu'au prochain conseil de Novembre.

18 octobre : Boom Halloween à la grange

1^{er} Novembre : Repair Cafe à la grange

11 Novembre : Cérémonie à 11h

16 novembre : Repas des aînés

29 Novembre : Téléthon

13 décembre : distribution des coquilles

18 janvier : Vœux du Maire

8 LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 1 2 2-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Néant

9 INFORMATIONS/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport d'Activité 2024 du Centre de Gestion (CDG 59).

Prochain conseil municipal : jeudi 20 novembre à 20h

La séance est levée à 22h00

